

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 21 DECEMBRE 2015

Cession de matériel informatique réformé à titre gracieux aux enfants confiés au Département

Depuis 2006, la commission permanente a approuvé une décision cédant à titre gracieux aux communes de moins de 1500 habitants et aux établissements d'enseignement le matériel informatique obsolète du Département.

Dans le rapport proposé à la commission, Solange BERLIER, Vice-Présidente en charge de l'enfance, l'action sociale et le logement a proposé que ces cessions soient ouvertes aux besoins des enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance.

En effet, l'usage de l'informatique particulièrement pour des recherches Internet et la rédaction de dossier est devenu une nécessité que le Département souhaite prendre en compte. Certaines familles ou lieux d'accueil ne sont pas en mesure de répondre à cette demande.

L'équipement de tous les enfants répondant à un critère d'âge ne peut être une option envisagée. Pour autant afin de répondre à ce besoin et faciliter le bon déroulement d'un parcours scolaire ou professionnel, une réponse en interne aux services du Département a été recherchée.

Une convention type a été adoptée fixant les modalités de cession de matériel informatique.

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 21 DECEMBRE 2015

Aide aux classes de découverte et aide à la formation des cadres de centres de vacances et accueils de loisirs

Classes de découverte

Ce dispositif d'aide aux classes de découverte poursuit un double objectif :

1 inciter dans le cadre d'organisation de classes de découverte, les enfants ligériens à fréquenter les hébergements collectifs du département et à « consommer » l'offre touristique et culturelle départementale

2 avoir un effet levier sur la fréquentation des centres d'hébergements collectifs du département tout en réduisant le coût résiduel du séjour restant à la charge des parents, permettant ainsi au plus grand nombre d'enfants de profiter de cette expérience de vie en collectivité

33150 euros sont consacrés au budget pour 26 projets. La subvention journalière forfaitaire est de 10 euros par jour et par élève plafonnée à 3 jours selon des critères d'éligibilité définis.

- Élèves de primaire ou collègue
- Le séjour doit se dérouler dans un centre localisé dans la Loire
- La durée minimale du séjour est fixée à 3 jours / 2 nuits

Véronique CHAVEROT, Vice-Président au Tourisme se félicite de ce dispositif qui permet de travailler en direct avec des établissements ligériens et développer la politique en faveur du tourisme départemental. Une excellente façon de faire connaître aux enfants le Département et ses richesses touristiques pas toujours reconnues à leur juste valeur.

Formation des cadres de centres de vacances et accueils de loisirs

En parallèle Michèle MARAS, Vice-Présidente en charge de la jeunesse a présenté le dispositif d'aide à la formation des cadres de centres de vacances et accueils de loisirs. Cette aide sous la forme d'une bourse permet aux bénéficiaires de disposer d'une formation BAFA ou BAFD et l'effort du Département est important. **82315 euros** sont consacrés à ce dispositif. L'aide est versée aux organismes de formation, dans le cas où l'organisme n'a pas d'antenne dans le Département, elle est versée directement au stagiaire.

COMMUNIQUE DE PRESSE
COMMISSION PERMANENTE DU 21 DECEMBRE 2015

SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS DE CHAUFFERIE BOIS

Lors de la séance, Jérémie LACROIX, Vice-Président en charge de l'environnement a présenté le dispositif mis en place par le Département dans le cadre de l'Agenda 21. En cohérence avec le plan de soutien à la filière bois 2015-2020, le Département encourage l'utilisation du bois énergie et soutient les projets de chaufferies bois des collectivités.

La commune de CHAMBLES s'est engagée dans la création d'une chaufferie bois en 2013 en vue de chauffer l'école communale et la maison des associations. La subvention représente 10% du montant global du projet soit environ 15000 euros.

La communauté de Communes des Vals d'Aix envisage la création d'une chaufferie bois sur la commune de Saint-Germain Laval permettant ainsi d'assurer le chauffage de divers bâtiments dont la maison de retraite, le collège Papire Masson et des logements sociaux de Loire Habitat. Pour les communautés de communes le taux applicable est de 25% la subvention départementale s'élève à 61 150 euros pour un projet de 244 600 euros. Cette subvention sera versée au SIEL compte tenu des transferts de compétences.

De plus dans le cadre de l'aide à la maîtrise d'ouvrage des projets « énergies renouvelables », le Département accorde une aide à hauteur de 15000 euros pour 3 projets en cours de réflexion sur la communauté de communes du Pays d'Urfé, la commune de Farnay, la commune de la Tulière.

Par transfert de compétence au SIEL, cette aide sera versée au syndicat.

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 21 DECEMBRE 2015

CONTRACTUALISATION : LE DÉPARTEMENT PREMIER PARTENAIRE DES COMMUNES

Réunis en Commission permanente, les conseillers départementaux ont à nouveau démontré l'importance et le succès de la contractualisation entre les communes et l'Institution départementale.

« Dispositif majeur du département, les contrats constituent la concrétisation d'une politique ambitieuse d'aménagement et de développement durable du territoire pour un développement équilibré entre les zones urbaines et rurales. Le Département maintient ainsi un véritable partenariat gagnant-gagnant avec les collectivités du département », précise Alain LAURENDON, Vice-président en charge du partenariat et de la contractualisation avec les territoires.

11 contrats vont être signés :

- **5 Contrats communaux d'aménagement (COCA) :**

- La commune de **Génilac** prévoit l'aménagement du pôle scolaire, la création d'une salle d'évolution, d'un préau et l'amélioration thermique du bâtiment de l'école du Sardon, la création d'un terrain de football synthétique, l'aménagement d'un terrain multisports au Sardon, l'aménagement de la zone des Bourdonnes par la création d'un skate Park et d'un terrain de boules, l'aménagement de la RD77 et RD 6, pour une subvention estimée à 553 478 € ;
- Pour **Saint-Georges-en-Couzan**, le contrat s'articule autour de la rénovation de la mairie, des salles associatives, de la salle d'animation et le réaménagement de la RD 110, pour une subvention estimée à 553 478 €
- La commune de **Saint-Martin la Sauveté** a retenu la restructuration et l'extension de la bibliothèque, le réaménagement de l'entrée de bourg sur la RD 20, la sécurisation de l'entrée Est sur la RD 26 et au carrefour RD 20 et l'aménagement de la RD26 depuis l'entrée sud jusqu'à la place de la République, de la rénovation de la mairie, des salles associatives, de la salle d'animation et le réaménagement de la RD 110, pour une subvention estimée à 182 940 €

- La commune de **Soleymieux** a retenu l'aménagement de l'entrée Est et Ouest, de la place centrale, des abords de la crèche, le réaménagement de l'équipement rural d'animation et la création d'un local pour la bibliothèque, pour une subvention estimée à 337 186€.
 - Pour **Vaille**, le contrat s'articule autour de l'installation d'un cheminement piéton autour de la salle polyvalente, la mise en place d'un abri voyageur, la création d'une liaison piétonne entre la place de l'église et la salle polyvalente, la mise en valeur de l'entrée de la maison des associations et du parvis de la mairie, l'aménagement de la RD 18, la reconstruction du mur de soutènement sur la place de l'église, pour une subvention estimée à 194 309€.
 - La commune de **Villers** sera aidée pour l'aménagement des abords du commerce, la mise en accessibilité des abords de la mairie et des équipements sportifs, la construction d'une salle d'évolution en extension du local associatif et la sécurisation de l'entrée du bourg Est sur la RD 13, pour une subvention estimée à 270 068€.
- **5 Contrat communal simplifié (COCS) :**
 - Le contrat de **Palogneux** englobe la reconstruction et la réhabilitation de l'équipement rural d'animation, pour une subvention estimée à 96 000€.
 - La commune de **Pouilly-les-Feurs** sera aidée à hauteur de 206 231€ pour la création d'un boulodrome, d'une salle de sports et l'aménagement des entrées Nord, sud et Ouest.
 - Le contrat de la commune de **Pralong** s'articule autour de la construction d'un équipement rural d'animation pour les activités sportives et les associations, pour une subvention estimée à 73 280€.
 - Le contrat de **La Terrasse-sur-Dorlay** comprend la réhabilitation de la mairie et de la passerelle ainsi que la rénovation de la maison des associations, pour une subvention estimée à 118 117€.
 - La commune de **La Tuilière** a retenu dans son contrat la réfection de l'église, de l'équipement rural d'animation et de la couverture du local technique de la Bigotière, pour une subvention prévisionnelle de 74 178€.

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 21 DECEMBRE 2015

CONVENTION DE PARTENARIAT – TRAVAILLEURS SOCIAUX AU SEIN DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT ET DE LA GENDARMERIE

Dans l'exercice de leurs missions, les forces de sécurité sont confrontées de façon quotidienne à des situations sociales particulièrement complexes dans un contexte de détresse extrême.

Si ces situations sont révélées à l'occasion de l'intervention des forces de l'ordre, elles nécessitent, pour une meilleure prise en charge, une approche qui dépasse les prérogatives et les compétences des gendarmes et des policiers.

Afin d'apporter une réponse adéquate à ces situations, il est nécessaire de mettre en œuvre une réponse sociale globale nécessitant la mobilisation de nombreux partenaires : administrations, associations etc...

C'est pour répondre à ce besoin que le Département de la Loire a noué un partenariat avec l'État permettant d'améliorer la prise en charge des faits de violences intrafamiliales et conjugales et de prévenir la récidive.

Ce partenariat s'inscrit également pleinement dans le cadre des objectifs fixés dans le plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes. Il vient en complément du dispositif déjà en place auprès de la gendarmerie départementale et offre, notamment aux victimes, un interlocuteur privilégié.

Un dispositif qui apporte une réponse sociale globale aux situations rencontrées

Par la convention signée entre l'État et le Département, les deux partenaires s'associent pour installer auprès des services de la police et de la gendarmerie des travailleurs sociaux qui travaillent au quotidien directement auprès de ces services.

Financés à parité par l'État et par le département, ces travailleurs sociaux ont notamment pour mission :

- de garantir un traitement social aux situations de détresse rencontrées par les services de police ou de gendarmerie ;
- d'améliorer les réponses apportées aux victimes en mettant en œuvre un véritable travail en réseau avec les services sociaux et les autres partenaires de l'aide aux victimes et de l'accompagnement des situations de violences intrafamiliales;
- ce rapprochement permettra également aux services sociaux de mettre au jour des situations problématiques qui restaient jusqu'alors inconnues des institutions en charge de l'aide sociale.

Le travailleur social assure un rôle d'interface directement au sein du commissariat

Un poste à temps plein d'intervenant social a été créé en 2010. Cet intervenant est basé au commissariat central à Saint-Etienne, il est pourvu par un agent du département de la Loire.

Depuis le 1er décembre 2014, un travailleur social est venu renforcer ce dispositif pour les commissariats du Gier et de l'Ondaine.

Enfin en septembre 2015, un travailleur social du département a été affecté à mi-temps au sein du commissariat de Roanne.

Les travailleurs sociaux ont traité 368 faits en 2013 et 418 en 2014 en zone gendarmerie et 658 faits ont été traités en 2013 et 724 en 2014 en zone police.

COMMUNIQUE DE PRESSE
COMMISSION PERMANENTE DU 21 DECEMBRE 2015

**ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : ACHAT DE MATÉRIEL ET HEURES DE
MUTUALISATION**

Le Département encourage le développement des enseignements et des pratiques artistiques en amateur. En 2015, un budget de 2 179 000 € a été ainsi consacré au fonctionnement de ces établissements.

Lors de l'examen de ce rapport, Véronique CHAVEROT, Vice-Présidente en charge de la culture a rappelé que le Département est sensible au développement d'un enseignement artistique de qualité et de proximité, accessible à tous les ligériens quels que soient leurs situations géographique, sociale et physique.

Ainsi le département a alloué 13 226€ à 16 écoles pour l'achat de matériel et 13 548€ ont été alloués à 6 écoles pour compenser le surcoût engendré par la mise à disposition d'enseignants dans le cadre de la mutualisation d'heures de cours d'enseignement artistique.

Contact:

Thierry PEPINOT

04 77 48 42 38 / 06 13 56 02 15

Courriel : Thierry.PEPINOT@loire.fr

Site : www.loire.fr